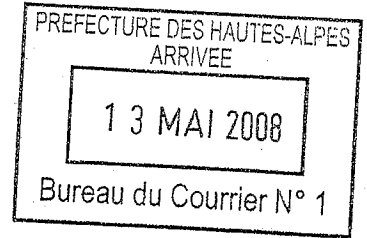


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
de la Communauté de Communes des deux Buëch



Séance du : 5 mai 2008  
Convocation du : 28 avril 2008

**Objet : Avenants aux marchés :**

« Réalisation de trois ateliers et d'un bâtiment à vocation administrative – ZA Le Boutariq ».  
« Construction d'un centre de secours ».

L'an deux mille huit, le cinq mai à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Châteauneuf d'Oze, sous la présidence de M. Michel Mescle, Président.

Secrétaire de séance : Monique Barthélémy

Etaient présents : R Fournel, M. Barthélemy, R Uzès, J Bernard, P Schiazza, B Faure, M. Mescle, G. Lesbros, J-M Bermond, R Basset, M. Barbet, T. Arzailler, M Chautant, J-C Salles, G Garcin, J-L Pelloux, P. Aubin

Excusés : Francis Reynaud  
Claudette Mezière remplacée par Nadège Lombard  
Fabrice Roux remplacé par Yann Delaure

Le Président de la Communauté de Communes des deux Buëch, Michel Mescle, informe le conseil communautaire de l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 5 mai 2008 à 17 heures pour examiner les travaux supplémentaires relativement aux marchés :

**- «Réalisation de trois ateliers et d'un bâtiment à vocation administrative – ZA Le Boutariq »**

La CAO a émis un avis favorable sur l'avenant correspondant :

- **Pour le lot n°2 – maçonnerie, attribué à l'entreprise ST BAT.**  
Un quatrième avenant d'un montant HT de 2 807.50€ HT est proposé.  
Le marché initial d'un montant de 292 665.84 € Ht est porté à 305 867.64 € HT.

**- «Construction d'un Centre de Secours à Veynes»**

La CAO a émis un avis favorable sur l'avenant correspondant :

- **Pour le lot n°1 – VRD, attribué à l'entreprise STP Pistono.**  
Un avenant d'un montant de 690 € HT est proposé.  
Le marché initial d'un montant de 146 330.75 € est porté à la somme de 149 819.75 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'avis de la commission d'appel d'offres, et autorise le Président à signer les avenants correspondants.

Votants : 19  
Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré à Châteauneuf d'Oze, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Président  
Michel Mescle

